

## Rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Dans sa séance du 12 avril 2022, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2021. Suite de quoi, elle a rédigé son rapport de gestion qu'elle a l'avantage de vous transmettre et qui a été adopté lors de sa séance du 3 mai 2022.

Les chiffres sont entendus en CHF.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce rapport.

### I. Index

- I. Index
- II. Glossaire des principales abréviations
- III. Organigramme
- IV. Emploi de compétences
- V. Généralités
- VI. Résultats de l'exercice 2021
  - 1. Administration générale
  - 2. Finances
  - 3. Domaines et bâtiments
  - 4. Travaux
  - 5. Instruction publique et cultes
  - 6. Police
  - 7. Sécurité sociale
  - 8. Services industriels
- VII. Conclusion

## II. Glossaire des principales abréviations

ARAJ	Association du réseau d'accueil de jour
ARAS	Association régionale d'action sociale
ARBV	Association région Broye-Vully
ASIPE	Association scolaire intercommunale de Payerne et environs
BAMO	Bureau d'aide au maître d'ouvrage
CODIR	Comité de direction
COFIL	Comité de pilotage
COREB	Communauté régionale de la Broye
DGE	Direction générale de l'Environnement
EMB	Epuration Moyenne-Broye
EP	Eau potable
EC	Eaux claires
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
ORPC	Organisation régionale de la protection civile
PCi	Protection civile
PGA	Plan général d'affectation
SDIS	Service de défense incendie et Secours
SPOP	Service de la population
STEP	Station d'épuration des eaux usées
UAPE	Unité d'accueil pour écolier
UCV	Union des communes vaudoises
VS	Versus

## III. Organigramme

Au 31 décembre 2021, l'organigramme de la Commune peut être présenté de la manière suivante :

### Grefe et contrôle des habitants

**Odile Angéloz**

026-668 29 35

[grefe@trey.ch](mailto:grefe@trey.ch)

Mardi de 17h00 à 19h00

Jeudi de 08h30 à 11h30

### Bourse communal

**Valérie Bavaud**

078-708 43 52

[bourse@trey.ch](mailto:bourse@trey.ch)

sur rendez-vous

Fonction	Nom	Natel Courriel	Dicastères	Remplaçant
Syndique	Aurore Pfister-Estoppey	079-721 32 57	Administration générale Aménagement du territoire	Roland Rossat

		<a href="mailto:aurore.estoppey@trey.ch">aurore.estoppey@trey.ch</a>	Forêts et domaine	
Vice-Syndique	Brigitte Estoppey	079-579 30 10 <a href="mailto:brigitte.estoppey@trey.ch">brigitte.estoppey@trey.ch</a>	Affaires sociales Ecoles Paroisse Culture Tourisme Eclairage public	Stéphanie Jan
Municipale	Stéphanie Jan	079-951 57 73 <a href="mailto:stephanie.jan@trey.ch">stephanie.jan@trey.ch</a>	Finances Bâtiments Déchets	Pierre Alain Mazzieri
Municipal	Pierre Alain Mazzieri	079-355 41 53 <a href="mailto:pa.mazzieri@trey.ch">pa.mazzieri@trey.ch</a>	STEP Intérieur (police, PCI, sapeurs-pompiers) Environnement	Brigitte Estoppey
Municipal	Roland Rossat	078-719 03 63 <a href="mailto:roland.rossat@trey.ch">roland.rossat@trey.ch</a>	Routes et chemins Eaux claires Réseau d'eau potable et de défense incendie Cimetière	Aurore Estoppey

#### IV. Emploi des compétences

Selon le préavis municipal no 1/2021 concernant la délégation de compétences pour l'acquisition de droits réels qui a été adopté par le Conseil général en date 7 octobre 2021, la Municipalité a l'obligation de rendre compte de l'emploi de cette compétence. Durant l'année 2021, la Municipalité a acquis une servitude pour le réducteur de pression, sur la propriété de Madame Marti Hélène.

Conformément au préavis municipal no 3/2021 concernant la délégation de compétences pour l'autorisation de plaider, la Municipalité informe le Conseil qu'elle n'a pas fait usage de cette compétence en 2021. De même, elle n'a pas procédé à des dépenses imprévisibles.

#### V. Généralités

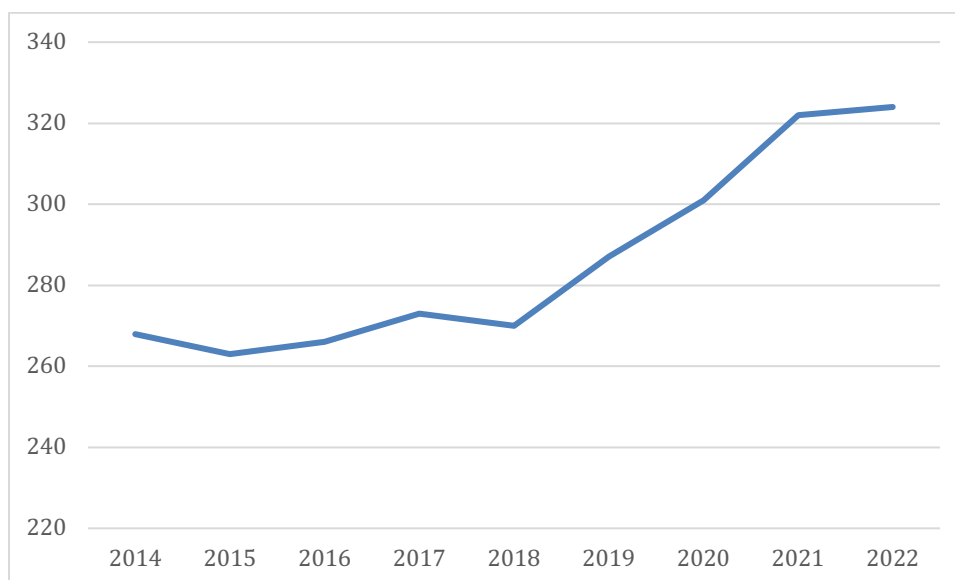
La Municipalité a tenu ses séances les mardis soir à 19h00, en principe une fois par semaine.

L'année 2021 a été parsemée de changements au sein de l'exécutif communal avec les élections communales du printemps. Les autorités communales sont entrées en fonction au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Nous profitons de l'occasion pour remercier chaleureusement le Syndic sortant, Monsieur Jean-Marie Crausaz, et les Municipaux sortants, soit Messieurs Philippe Cornamusaz et Richard Schafroth, de leur excellent travail.

La Municipalité a déposé sur le bureau du Conseil général les comptes de l'année 2020, le rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion de l'année 2020, la révision du règlement de police, le financement de la liaison en eau potable Middel-Trey, l'arrêté d'imposition 2022, la fixation du plafond d'endettement 2021-2026, le budget 2022, la révision des statuts du SDIS, la délégation de compétences relative à l'acquisition de droits réels, la délégation de compétences relative aux dépenses imprévisibles et la délégation de compétences relative à l'autorisation de plaider.

Au 31 décembre 2021, la population de notre Commune se chiffrait à 324 habitants; 275 Suisses et 49 Étrangers résidaient à cette date-là sur notre territoire.

La population de notre Commune est passée de 268 à 324 habitants entre 2014 et 2022 : ceci est dû aux arrivées et aux départs dans les unités locatives existantes, notamment dans les nouveaux appartements construits à Granges-sous-Trey. Il existe un phénomène de fluctuations qui ne se limite pas à la fin de l'année, mais qui est courant. Le graphique suivant fait état de la situation au 31 décembre des dernières années :



## VI. Résultats de l'exercice 2021

Le budget 2021 présenté par la Municipalité et adopté par le Conseil général en date du 9 décembre 2020 prévoyait un excédent de charges de CHF 59'275,00. A la clôture de l'exercice 2021, on note un excédent de revenus de CHF 22'409,59 après avoir procédé à des amortissements extraordinaires s'élevant à CHF 247'518,30.

## Comptes de fonctionnement de la Commune de Trey en 2021

	Charges	Revenus	Résultats
1. Administration générale	145 764,86	7 404,60	-138 360,26
2. Finances	163 794,93	1 083 399,97	919 605,04
3. Domaines et bâtiments	51 120,75	89 730,75	38 610,00
4. Travaux	339 811,59	96 680,80	-243 130,79
5. Instruction publique	140 763,50	3 290,00	-137 473,50
6. Police	53 484,15	4 470,20	-49 013,95
7. Sécurité sociale	191 335,80	1 107,95	-190 227,85
8. Services industriels	222 657,10	45 058,00	-177 599,10
<b>Totaux</b>	<b>1 308 732,68</b>	<b>1 331 142,27</b>	<b>22 409,59</b>

L'excédent de revenus, qui se monte donc à CHF 22'409,59, a été porté en augmentation du capital (compte 9290) du bilan.

### 1 Administration générale

Montants les plus significatifs :

	Compte	Dicastère	CHF
102.300	Rétribution de la Municipalité	10 Autorités	28 205,20
	Nouvelle fixation des indemnités des conseillers municipaux pour la législature 2021-2026		
11.300	Rétribution de la Municipalité	11 Administration	7 239,20
	Nouvelle fixation des vacations des conseillers municipaux pour la législature 2021-2026		
11.301	Traitement du personnel (administration)	11 Administration	37 836,40
	Remplacement lors d'un congé maternité		
	Heures de travail liées à l'archivage et à la mise en œuvre de la nouvelle législature		
11.310.1	Imprimés-fournitures de bureau	11 Administration	6 949,13
	Dont reliures des livres de comptes (2018-2020) et des PVs (2016-2021)		
	Toner pour l'imprimante et enveloppes		
11.315.1	Achat et entretien matériel informatique	11 Administration	3 700,65
	Licences OFISA, achat d'un disque dur pour sauvegardes et maintenance du parc informatique		
11.317	Réceptions et manifestations	11 Administration	9 206,75
	Dont cadeaux de départs de Messieurs Crausaz, Cornamusaz et Schafroth, 1er août		
11.318.3	Permis de construire	11 Administration	2 096,45
	Servitude concernant le réducteur de pression et permis de construire refacturés aux mandants (cf compte remboursements de tiers)		
11.319.0	Cotisations à institutions	11 Administration	5 539,15
	Dont UCV, ARBV, COREB		
11.351.2	Ristourne au canton transport public	11 Administration	10 995,90
	Charges liées de l'Etat de Vaud		

## 2 Finances

Du point de vue des différentes rentrées d'impôts, l'année 2021 est exceptionnelle. En effet, les comptes suivants ont subi une forte augmentation en encaissement d'impôts:

→ 21.400.1 – Impôt sur le revenu	+ CHF 33'185,30	VS budget 2021
→ 21.400.2 – Impôt sur la fortune	+ CHF 9'197,19	VS budget 2021
→ 21.400.3 – Impôt à la source	+ CHF 18'238,44	VS budget 2021
→ 21.404 – Droits de mutations	+ CHF 104'292,40	VS budget 2021
→ 21.409 – Impôts récupérés après défalcation	+ CHF 17'840,90	VS budget 2021
→ 21.441 – Gains immobiliers	+ CHF 5'090,35	VS budget 2021
<b>Total</b>	<b>+ CHF 187'844,58</b>	<b>VS budget 2021</b>

Il est également intéressant de comparer les recettes des impôts sur le revenu et la fortune 2021 en comparaison avec le budget 2021 et les comptes 2020, soit :

Personnes physiques	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Impôts sur le revenu	476 185,30	443 000,00	378 201,61
Impôt sur la fortune	50 197,19	41 000,00	39 377,36
<b>Totaux</b>	<b>526 382,49</b>	<b>484 000,00</b>	<b>417 578,97</b>

La Municipalité a effectué des amortissements obligatoires pour un montant total de CHF 99'500,00 ainsi que des amortissements supplémentaires à hauteur de CHF 247'518,30.

Compte		Amortissements obligatoires	Amortissements supplémentaires	Solde 31.12.2021
9141	STEP	4 000,00	7 518,30	0,00
9141.2	Eau usée (égouts)	16 000,00	40 000,00	27 933,91
9141.7	Réfection route de Trey	52 000,00	0,00	685 238,57
9144.2	Réducteur de pression	7 000,00	100 000,00	86 694,95
9144.3	Les Folosses	9 500,00	50 000,00	160 937,60
9144.4	Adduction eau potable Middel-Trey	0,00	0,00	42 807,90
9170.2	Révision PGA	11 000,00	50 000,00	48 167,30
<b>Totaux</b>		<b>99 500,00</b>	<b>247 518,30</b>	<b>1 051 780,23</b>

Il est à relever que la STEP est entièrement amortie au 31 décembre 2021.

Lors de la séance du Conseil général du 2 décembre 2021, le plafond d'endettement a été fixé à CHF 2'500'000,00 pour la législature 2021-2026.

Le montant des prêts hypothécaires au 31 décembre 2021 se monte à CHF 841'750,00 contre CHF 948'250,00 au 31 décembre 2020. Cela représente un endettement de CHF 2'598,00 par habitant.

Ces montants se répartissent de la manière suivante :

Compte		31.12.2021	31.12.2020	Différence
9220.3	Réfection de la route	470 000,00	490 000,00	-20 000,00
9220.7	Réfection de la route	0,00	72 000,00	-72 000,00
9220.8	Réseau d'eau et luminaires	216 000,00	224 000,00	-8 000,00
9220.9	Les Folosses	156 750,00	162 250,00	-5 500,00
<b>Totaux</b>		<b>842 750,00</b>	<b>948 250,00</b>	<b>-105 500,00</b>

Durant l'exercice écoulé, le montant des intérêts bancaires payés s'élève à CHF 7'688,90 contre CHF 14'779,89 en 2020, soit une diminution de CHF 7'090,99 au 31 décembre 2021.

Compte	Dicastère	2021	2020	Différence
351.322	351 Bâtiment communal	0,00	1 258,45	-1 258,45
43.322.1	43 Routes	5 009,35	12 612,59	-7 603,24
461.322.1	461 STEP	0,00	279,65	-279,65
462.322.31	462 Egouts	0,00	629,20	-629,20
81.322	81 Service des eaux	2 679,55	0,00	2 679,55
<b>Totaux</b>		<b>7 688,90</b>	<b>14 779,89</b>	<b>-7 090,99</b>

Concernant le fonds de péréquation, soit le « pot commun » alimenté par l'ensemble des communes vaudoises afin de réduire les disparités, la Municipalité relève les chiffres suivants au 31 décembre 2021:

	Péréquation	2021	2020
22.352	Péréquation charges	145 748,00	143 633,00
22.452	Péréquation recettes	229 653,00	214 089,00
	<b>En faveur de la commune</b>	<b>83 905,00</b>	<b>70 456,00</b>

### 3 Domaines et bâtiments

Montants les plus significatifs :

Compte	Dicastère	CHF
31.423	31 Terrain	22 588,30
	La commune loue ses terres agricoles (revenus)	
31.423.1	31 Terrain	4 500,00
	La commune reçoit une indemnité pour l'antenne de télécommunication (revenus)	
32.314	32 Forêts	6 748,85
	La facture des prestations de base du garde-forestier et entretien des forêts	

351.301	Travail du concierge et de l'empl. comm. Entretiens intérieur et extérieur	351	Bâtiment communal	6 668,20
351.312	Electricité chauffage Consommation électrique et huile de chauffage pour l'administration communale, la salle communale et les appartements	351	Bâtiment communal	7 823,50
351.314	Entretien Entre autres, modification tableau électrique et pose régulation pour le brûleur	351	Bâtiment communal	11 487,00

Les locations du bâtiment communal sont réparties comme suit :

	Compte	Dicastère	CHF
351.427.2	Location 4 pièces	351	16 800,00
351.427.3	Location studio	351	5 400,00
351.427.4	Location 3 pièces 1er	351	10 800,00
351.427.5	Location 3 pièces au 2ème	351	12 000,00
351.427.6	Location loft	351	11 400,00
	<b>Totaux</b>		<b>56 400,00</b>

La location de la salle communale à des privés a amené CHF 750,00 de recettes.

Après la remise du local des pompiers situé sur la place du Collège, par le SDIS Broye-Vully à la Commune, la rubrique 355 se nomme désormais « locaux voirie » et comprend le petit local d'édilité à côté des containers à la Rue à Jules à Granges-sous-Trey ainsi que l'ancienne loge des pompiers, à Trey.

Sous stand de tir, le compte 356.318.5 « Honoraires et frais d'étude » comptabilise la somme de CHF 8'194,90. Il s'agit de l'étude et des sondages effectués pour l'assainissement de la butte de tir. La moitié de ces frais ont été refacturés à la Commune de Valbroye qui prend en charge la moitié des coûts totaux liés à cet assainissement.

## 4 Travaux

Comme mentionné au chapitre 2 de ce rapport, le service de l'urbanisme (PGA) a été amorti de CHF 11'000,00 par un amortissement obligatoire et de CHF 50'000,00 par un amortissement supplémentaire.

Pour le dicastère des routes, l'essentiel des dépenses se résume comme suit :

	Compte	Dicastère	CHF
43.301	Traitement du personnel Salaires en lien avec l'entretien du réseau routier	43 Routes	6 815,20
43.311.1	Achat matériel + outillage Dont remplacement d'un radar pédagogique et achat de petit matériel pour l'édilité	43 Routes	6 404,60
43.314.1	Entretien du réseau routier	43 Routes	20 516,85



	Entre autres, réfection de petites zones à la Rte de Granges-sous-Trey, tailles des arbres à l'entrée et à la sortie du secteur de Trey et goudronnage du bord du chemin près du nouveau bâtiment à Granges-sous-Trey			
43.316	Canalisations	43	Routes	17 039,60
	Réfection raccordement d'un collecteur, curage décanteur au-dessus de la gravière et réparation collecteur EC aux Pâturiaux			
43.331.3	Amortissement Route	43		52 000,00
	Amortissement obligatoire			

Le seul revenu enregistré dans le dicastère des routes et plus précisément dans le compte 43.435 « Travaux pour tiers » concerne la refacturation de travaux liés à une canalisation bouchée.

Le dicastère des parcs, promenades, cimetières comprend entre autres les charges suivantes :

	Compte	Dicastère	CHF	
44.301	Traitement du personnel	44	Parcs, promenades, cimetières	3 460,00
	Salaires en lien avec l'entretien du cimetière			
44.311	Achat matériel + outillage	44	Parcs, promenades, cimetières	1 733,70
	Achat d'une débroussailleuse et petit matériel d'édilité			
44.314.1	Entretiens parcs-cimetière	44	Parcs, promenades, cimetières	7 288,50
	Désaffectation partielle du cimetière			

La Municipalité relève les points suivants dans la rubrique des ordures ménagères et décharge :

	Compte	Dicastère	CHF	
45.301	Traitement du personnel	45	Ordures ménagères, décharge	1 175,00
	Salaires liés aux travaux de déchetterie, tassage de la benne verte			
45.318.8	Frais de ramassage	45	Ordures ménagères, décharge	20 893,50
	Participation aux frais des encombrants à la déchetterie de Châtonnaye (CHF 884,00)			
	Participation aux frais de la déchetterie de Châtonnaye (CHF 14'314,35), évacuation des déchets verts (CHF 5'695,15)			
45.352	Déchets carnés	45	Ordures ménagères, décharge	1 286,30
	CHF 1'257,85 ont été facturés aux usagers (compte 45.435 - Rbt de privés)			

Concernant la STEP, les principales charges se déclinent de la manière suivante :

	Compte	Dicastère	CHF	
461.301	Traitement du personnel	461	STEP	4 750,00
	Salaires liés à l'entretien de la STEP			
461.313	Matériel d'exploitation	461	STEP	7 626,43
	Chlorure ferrique et petit matériel d'exploitation			
461.314.1	Entretien de la STEP	461	STEP	8 642,45
	Assistance technique à l'exploitant, remplacement de la sonde de niveau, taille de la haie et modification de l'écoulement de la STEP			
461.318.4	Transport des déchets	461	STEP	3 360,30

	Transport des boues d'épuration à Payerne			
461.318.8	Déshydratation et incinération des boues	461	STEP	10 554,50
	Traitement des boues en déshydratation à la STEP de Payerne (240m <sup>3</sup> )			
461.319.1	Taxe Micropolluants	461	STEP	6 282,00
	L'Office fédéral de l'environnement encaisse une taxe de CHF 9,00/habitant jusqu'à ce que le traitement des micropolluants soit en fonction à la future STEP régionale			
461.331	Amortissement	461	STEP	4 000,00
	Amortissement obligatoire			
461.332	Amortissement supplémentaire			
	Selon chapitre 2 de ce rapport	461	STEP	7 518,30

Il est à préciser que la Commune de Torny participe aux frais d'exploitation (compte no 461.452) à hauteur de CHF 27'692,55 sur la base du nombre d'habitants raccordés à Middel et Torny-le-Petit (427 habitants sur un total de 741, soit 57,62%). De ce fait, les habitants raccordés de notre Commune ont payé CHF 19'6912,25 de taxe d'exploitation d'épuration (compte no 461.434.2). CHF 4'500,00 de taxes d'introduction (compte no 461.434.1) ont été perçues pour les unités locatives reliées en 2021.

Il est encore à relever que CHF 3'000,00 ont été prélevés dans le compte no 461.481 (Prélèvement au fonds affecté). Cette réserve se monte désormais au 31 décembre 2021 à CHF 60'000,00.

Les charges suivantes liées aux égouts sont relevées :

	Compte	Dicastère		CHF
462.31.1	Entretien égouts	462	Egouts	3 352,15
	Curage canalisations secteur Middel-Trey			
462.331	Amortissement	462	Egouts	16 000,00
	Amortissement obligatoire			
462.332	Amortissement supplémentaire	462	Egouts	40 000,00
	Selon chapitre 2 de ce rapport			

Le compte 47 « Cours d'eau et digues » fait apparaître une facture relative au pompage dans la Broye par un usager à qui ce montant est refacturé.

## 5 Instruction publique et cultes

Les dépenses liées à l'école se montent à CHF 138'785,00 contre CHF 132'141,04 en 2020 (comptes 50 à 57). Sous la rubrique Administration des écoles, relevons que l'ASIPE nous a versé le montant de CHF 3'290,00 (compte no 50.452) concernant les jetons de présences de nos délégués dans ses différents conseils.

Les frais de culte s'élèvent à CHF 1'978,50 (chapitre 58) alors que CHF 4'000,00 avaient été inscrits au budget.

## 6 Police

La Commune a honoré une facture de CHF 23'385,00 en faveur des corps de police, dans le cadre de la Réforme policière (compte no 61.351). Ce montant est établi sur la base de la péréquation intercommunale.

Pour le Contrôle des habitants, les charges sont les suivantes :

	Compte	Dicastère	CHF
62.301	Traitement du personnel Salaires liés au travail du contrôle des habitants	62 Contrôle des habitants	12 155,40
62.309	SPOP Etablissements de papiers officiels (cartes d'identités, permis, ...) effectués par le Service de la population à Lausanne	62 Contrôle des habitants	965,85

Relevons que des émoluments pour un montant de CHF 2'245,00 ont été encaissés par la Préposée au contrôle des habitants.

Concernant la Défense incendie, une seule facture a été honorée : il s'agit de la participation de notre Commune versée au SDIS Broye-Vully (compte no 65.352.1) qui se monte à CHF 10'440,40.

Enfin, notre Commune a participé à hauteur de CHF 4'966,00 aux frais d'exploitation à l'Organisation régionale de la protection civile (compte no 66.352).

## 7 Sécurité sociale

Le montant de la participation à la Facture sociale (compte no 72.351) se monte à CHF 152'159,00, soit une augmentation de CHF 55'801,00 par rapport à 2020. Cette augmentation est liée en partie aux montants élevés perçus par la Commune en termes de droits de mutations (compte no 21.404) et de gains immobiliers (compte no 21.441). Ces impôts encaissés s'élèvent à CHF 115'382,75 au 31 décembre 2021 alors qu'en 2020, la Commune avait encaissé le montant de CHF 12'236,90.

Quant aux autres postes de ce chapitre, ils sont toujours aussi coûteux et en augmentation : CHF 31'403,60 pour l'ARAJ/FAJE (compte no 72.352) et CHF 7'540,70 pour l'ARAS/Cherpillod (compte no 72.352.1).

## 8 Services industriels

En 2021, la Commune a acheté de l'eau à la Commune de Torny pour un montant de CHF 46'309,50, y compris la location du compteur et la TVA (compte no 81.312). La vente d'eau a rapporté CHF 40'758,00 (compte no 81.435), alors que la location des compteurs se monte à CHF 4'300,00 (compte no 81.427).

Les charges liées aux services industriels peuvent se décliner, en partie, de la manière suivante :

	Compte	Dicastère	CHF
81.314	Entretien du réseau Remplacement de différentes installations comme compteurs d'eau aux particuliers et flotteur du réservoir de la Perrause	8 Service des eaux	2 876,45
81.331.1	Amortissement réducteur de pression Amortissement obligatoire	8 Service des eaux	7 000,00
81.331.3	Amortissement les Folosses Amortissement obligatoire	8 Service des eaux	9 500,00
81.332	Amortissement supplémentaire Réducteur de pression : CHF 100'000,00, Les Folosses : CHF 50'000,00	8 Service des eaux	150'000,00

## VII. Conclusion

En résumé, grâce à une augmentation de CHF 187'844,58 d'impôts encaissés de tout genre et un décompte de CHF 108'093.00 de péréquation sur l'année précédente en notre faveur, la Municipalité a pu procéder à des amortissements supplémentaires de l'ordre de CHF 247'518,30 et dégager un excédent de revenus de CHF 22'409,59.

Par ce rapport de gestion, la Municipalité s'est efforcée de présenter les comptes 2021 de manière claire et transparente afin que chacune et chacun puisse être informé le plus précisément possible. Une bonne compréhension de la gestion communale nous semble primordiale.

Nous tenons à féliciter Mme Valérie Bavaud, Boursière, pour l'exactitude de son travail ainsi que l'ensemble du personnel administratif, d'entretien et de l'édilité, sans oublier toutes les personnes qui œuvrent pour le bon fonctionnement de notre Commune.

Tout en vous souhaitant beaucoup de plaisir dans la lecture de ce rapport, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  
Aurore Pfister-Estoppey



La Secrétaire :  
Odile Angéloz